

**Projet de Fédération
des Facultés de théologie
des Universités de Genève, de Lausanne
et de Neuchâtel**

Rapport

composé à l'intention des Rectorats des trois Universités

par Eric Junod, Pierre-Luigi Dubied et Jean-Daniel Macchi

13 janvier 2003

Ce rapport répond au mandat fixé par les Recteurs des Universités de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel dans leur lettre du 12 septembre 2002 à E. Junod. Il s'inscrit dans le prolongement direct des deux rapports composés par les trois Doyens des Facultés de théologie (datés du 2 mai 2001 et du 28 février 2002)¹ à la demande des Recteurs. Il aborde les points suivants :

- I. Raisons et objectifs de la création d'une Fédération des trois Facultés de théologie
- II. L'organisation des études en théologie dans la Fédération des trois Facultés
- III. Les trois Facultés et les cinq centres de compétence
- IV. La Fédération (tâches, organes)
- V. Problèmes divers et proposition de calendrier
- VI. Conclusions

Chemin faisant, il signale des questions ouvertes et des problèmes qui, pour la plupart, ne sont pas de la compétence des Facultés, mais des autorités universitaires, voire des autorités politiques cantonales.

Les auteurs du rapport, qui ont pris de nombreux contacts au sein et à l'extérieur des Facultés, sont convaincus :

- que, pour les questions les plus sensibles traitées par ce rapport, la recherche de réponses qui fassent l'unanimité représente un idéal inatteignable,
- que les blocages survenus antérieurement sont surmontables,
- que la nécessité de passer à une collaboration d'un type nouveau pour satisfaire aux règles de Bologne est largement admise à l'intérieur des Facultés,
- que, avec le ferme soutien des autorités universitaires, les diverses difficultés et questions recensées dans ce rapport peuvent trouver des solutions satisfaisantes,
- **que peut se constituer en 2004 une Fédération des trois Facultés assumant, avec l'entier des ressources dont elles disposent actuellement, la conduite des études en théologie sur les trois sites selon un programme rénové et conforme aux règles de Bologne.**

La conjonction de deux problèmes délicats – la Fédération de 3 Facultés appartenant à des Universités différentes d'une part, la réforme des études imposée par le passage au régime de Bologne d'autre part – suffit-elle à justifier la longueur de ce document ? Au lecteur disposant de peu de temps nous présentons nos excuses, en lui recommandant de lire en premier lieu les sections I et VI.

¹ Le premier de ces rapports fournit des données chiffrées que nous supposons connues et sur lesquelles nous ne reviendrons pas.

I. Raisons et objectifs de la création d'une Fédération des trois Facultés de théologie

De nombreuses raisons – sans faire intervenir le processus de Bologne – plaident pour que les Facultés de théologie des Universités de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel forment une Fédération² responsable de la conception, de l'organisation, de la gestion des plans d'études, de la coordination des enseignements, de la collation des grades ainsi que des instituts de recherche dans le domaine de la théologie. Parmi ces raisons, que les rapports des Doyens ont présentées et détaillées, on en rappellera deux :

- la coordination et la rationalisation des enseignements au niveau prégradué libéreront des forces pour l'enseignement postgrade, l'encadrement doctoral, la formation continue et la recherche;
- la mise en commun des forces d'enseignement permettra le renforcement de spécificités propres à chaque site et accroîtra la diversification de l'offre d'enseignement.

Les circonstances sont particulièrement favorables au franchissement dans les meilleurs délais de cette nouvelle étape de collaboration puisque :

- le nombre élevé de postes professoraux à repourvoir dans les années à venir (10 postes à repourvoir d'ici 2009, dont 5,5 d'ici 2004) offre une marge de manœuvre pour une meilleure répartition des tâches et l'élargissement de l'offre d'enseignement entre les Facultés;
- les Universités de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel ont décidé d'unir plus étroitement leurs efforts dans le cadre du Triangle Azur.

La mise en application des principes de Bologne fait davantage que renforcer les raisons de créer une Fédération des trois Facultés : elle rend cette création indispensable. Aucune des Facultés, en effet, n'a les moyens de proposer seule les 2 cycles d'études prévus par Bologne. Ce qu'elles ne sont pas en mesure de faire séparément, elles parviendront à le faire ensemble de façon satisfaisante, à la condition que les postes d'enseignement inscrits à leur budget soient intégralement maintenus. Sans postes supplémentaires, elles pourront ainsi assurer l'année supplémentaire d'études structurées, commandée par le passage de l'actuel cycle de licence (4 ans) aux futurs cycles bachelor (3 ans) + master (2 ans).

La réforme de Bologne, en instituant deux cycles d'études avant la voie doctorale, impose de surcroît une véritable refonte des plans d'études. Il faut concevoir :

- sur trois ans (bachelor) un programme de base, généraliste, formant un ensemble cohérent,
- sur deux ans (master) un programme d'un type nouveau, offrant un éventail de spécialisations, favorisant l'initiation à la recherche individuelle et par groupes, permettant des expériences de pluridisciplinarité et, selon les matières, de terrain; l'introduction de ce cycle représente certainement un enjeu majeur : on peut parier

² Par ce terme de "Fédération", nous entendons ici une association de plusieurs Facultés accomplissant ensemble une même tâche, partageant les mêmes objectifs et unies sous une autorité commune.

sans risques que dorénavant la qualité des études master deviendra un élément déterminant de la réputation d'une Faculté ou Université en Europe.

La conception et surtout la mise en œuvre d'une telle refonte demandent une communauté de travail dépassant le cadre d'une seule petite Faculté. En se fédérant, les trois Facultés de théologie veulent réussir cette réforme et offrir un programme d'études diversifié et de haute qualité qui attire en Suisse romande des étudiants exigeants.

La Fédération, selon le modèle proposé par les Doyens dans leurs deux rapports et retenu par les Recteurs dans leur mandat du 12 septembre 2002, doit enfin permettre de **conserver une Faculté de théologie dans chacune des trois Universités**. Ce maintien est primordial car ces trois Facultés sont toutes engagées sur leur site dans des activités qui débordent largement le cadre de la formation de gradués en théologie et qui répondent à des besoins non seulement persistants, mais croissants :

- collaboration par des enseignements ordinaires ou ad hoc (langues anciennes, sciences bibliques, histoire, systématique, éthique, psychologie de la religion, sociologie de la religion, herméneutique, sciences des religions...) à la formation de gradués appartenant à d'autres Facultés de l'Université, voire à la gestion de cursus entiers pour d'autres Facultés
- organisation de cours publics et de cours de formation continue spécifiques à l'intention de la Cité
- conduite de programmes d'études postgraduées avec des institutions de formation extérieures aux Universités (Institut œcuménique de Bossey, Centre orthodoxe de Chambésy)
- participation aux activités que l'Université destine à la Cité: cours publics généraux, Universités du 3^{ème} âge
- réponses à des demandes locales provenant de divers milieux (par ex. HEP, cercles professionnels).

II. L'organisation des études en théologie dans la Fédération des trois Facultés

II.1. Les principes d'organisation

1. La Fédération des trois Facultés élabore les plans d'études en théologie, organise les enseignements et les examens, propose la collation des grades.
2. Les grades (bachelor, master, doctorat) sont communs aux trois Facultés et sont décernés par les trois Universités.
3. Les enseignants³ en théologie sont attachés à l'une des Facultés, mais leur cahier des charges prévoit qu'ils peuvent être appelés à enseigner, pour un maximum de la moitié de leur charge, dans les autres Facultés de la Fédération à tous les niveaux et dans tous les modes d'études (formation à distance incluse).
4. Les études de niveau bachelor sont dispensées exclusivement dans les Facultés de Genève et de Lausanne, mais elles engagent les enseignants des trois Facultés. Chacune des deux Facultés assure à ce niveau un cycle d'études complet et similaire.
5. Les études de niveaux master et doctorat sont réparties entre les trois Facultés et engagent les enseignants des trois Facultés.
6. Les étudiants peuvent suivre l'entier du cycle bachelor sur un même site. En revanche, au cycle master ils sont invités à pratiquer la mobilité.
7. L'organisation des études aux cycles bachelor et master est intégralement repensée par rapport aux plans d'études actuels. Au cycle master en particulier, elle vise à introduire un système simple et souple, favorisant des spécialisations et permettant des innovations dans les conditions d'apprentissage; dans le nombre et le contenu des spécialisations, elle tient compte de façon réaliste du nombre prévisible d'étudiants.

Les indications qui suivent se rapportent aux différents niveaux et modes d'études. Elles fournissent un cadre général pour l'organisation des études et précisent les principes énoncés.

II.2. Bachelor

Cette formation est assurée de façon complète à Genève et Lausanne par des enseignants des trois Facultés. Elle est similaire sur les 2 sites, de sorte que les étudiants qui poursuivront leurs études au niveau master aient reçu une formation de base équivalente.

Il s'agit d'une formation généraliste donnant une bonne vision des divers champs de la théologie. Son noyau dur est constitué des langues (hébreu et grec) et disciplines bibliques qui représentent une caractéristique majeure de la théologie de tradition protestante⁴.

³ Le terme "enseignants" désigne dans ce rapport les membres des corps professoral et intermédiaire, à l'exception des assistants.

⁴ D'après les contacts pris, ce choix de valoriser dans la formation bachelor les langues et disciplines bibliques est approuvé par les Églises protestantes de Suisse romande qui seront les employeurs d'une partie des étudiants.

Le nombre d'heures d'enseignement/semaine est limité à ~ 20 pour laisser place au travail personnel de lecture et d'écriture.

Un ou plusieurs cours-blocs de ~ 30 heures associant les étudiants des deux Facultés sont introduits chaque année afin de favoriser le travail pluridisciplinaire et aussi la perception de l'ensemble que forme la Fédération :

- en 1^{ère} année cours-bloc sur chacune des langues bibliques
- en 2^{ème} et 3^{ème} années cours-bloc consacré à l'approche pluridisciplinaire d'un thème.

Proposition de répartition des enseignements⁵ :

Disciplines	Heures 1 ^{ère} année	Heures 2 ^{ème} année	Heures 3 ^{ème} année	Heures TOTAL
Hébreu	3	1	1	5
Grec	3	2		5
Méthodologie	1	1		2
Introduction théologie	1			1
Ancien Testament	2	2	2	6
Nouveau Testament	2	2	2	6
Histoire du christianisme	1	2	2	5
Théologie systématique	1	2	2	5
Ethique	1	2	2	5
Théologie pratique		1	2	3
Sciences / Histoire des religions	1	2	2	5
Interreligion / Théol. œcum.			2	2
Philosophie	2	2		4
Psychologie			2	2
Sociologie		2		2
TOTAL	18	21	19	58
	<i>60 crédits</i>	<i>60 crédits</i>	<i>60 crédits</i>	<i>180 crédits</i>

II.3. Formation à distance (bachelor)

La formation à distance est un projet phare de la Faculté de théologie de Genève. Une vingtaine d'étudiants sont actuellement engagés dans le cursus qu'elle a conçu et qui conduit, par l'acquisition de crédits, à la licence en théologie (grade identique à celui concluant les études suivies *in praesentia*).

Ce mode de formation sera maintenu pour le cycle bachelor. La gestion des études, qui restera localisée au sein de la Faculté genevoise, impliquera désormais des enseignants des deux autres Facultés. Le titre de bachelor en théologie concluant les études sera commun aux trois Facultés et donnera accès au cycle master.

⁵ Ce tableau n'est pas un plan d'études élaboré mais une simple hypothèse de travail. Au demeurant, rien n'est dit ici ni des méthodes pédagogiques, ni des modes de validation et de contrôle, ni non plus du recours au système de crédits ECTS.

II.4. Master⁶

Après une formation générale au niveau bachelor, le **master** doit permettre d'approfondir certains des champs majeurs de la théologie, d'intensifier le travail en séminaires et de mener des travaux personnels de recherche. Il se compose de **deux certificats** librement choisis **dans une offre de cinq certificats**, chacun d'eux étant placé sous la responsabilité d'un **centre de compétence**. Les études s'étendent sur 4 semestres pour chacun des deux certificats. L'un d'eux se conclut par la rédaction et la soutenance d'un mémoire. En 1^{ère} année, l'étudiant suit un enseignement léger dans une branche autre que celle de ses certificats (et qui peut être extérieure au champ de la théologie ou des sciences des religions).

Un enseignement-bloc pluridisciplinaire est introduit annuellement pour l'ensemble des étudiants de master des trois sites.

Les disciplines de certificat et le lieu où l'enseignement est donné sont :

Sciences bibliques	Histoire du christianisme	Systématique et éthique	Théologie pratique et herméneutique⁷	Sciences des religions
Lausanne centre de compétence : <i>Institut romand des sciences bibliques</i>	Genève centre de compétence : <i>Institut d'histoire de la Réformation</i>	Genève centre de compétence : <i>unité à créer</i>	Neuchâtel centre de compétence : <i>Faculté de théologie</i>	Lausanne centre de compétence : <i>Section des sciences des religions</i>

Les **centres de compétence**, qui s'appuient sur une unité institutionnelle (Faculté, institut, section), rassemblent tous les enseignants de la Fédération attachés à la ou les disciplines d'un certificat. Ces enseignants forment ensemble un **Collège de discipline** qui est responsable de l'organisation de l'enseignement à tous les niveaux et en particulier de la conduite du master. Le Collège de discipline désigne en son sein un Président pour une période d'au moins deux ans; celui-ci siège au "Conseil de direction de la Fédération" (voir plus loin sous IV,3).

Les Collèges de discipline jouissent de la plus grande liberté possible dans l'organisation et les modalités de l'enseignement, les types de prestations requises et les formes de contrôle des connaissances.

L'offre des certificats de master est limitée à cinq de sorte que chacun d'eux couvre un ample champ d'études. Cette limitation s'accorde de surcroît à des impératifs pratiques (nécessité de disposer de forces d'enseignement et d'encadrement suffisantes pour chaque certificat, possibilité de réserver une journée par semaine aux activités de

⁶ Pour la théologie comme pour toute autre discipline, ce sont surtout les employeurs qui décideront du niveau d'études requis pour tel emploi. Les autorités des Églises protestantes de Suisse romande ont exprimé leur détermination à exiger le niveau master pour leurs pasteurs.

⁷ Les autorités des Églises protestantes de Suisse romande proposeront à leurs synodes respectifs que le certificat de théologie pratique soit requis pour l'exercice d'un ministère pastoral.

chacun d'eux) et elle répond au souci d'assurer un équilibre dans le rôle imparti à chacune des trois Facultés en fonction de leurs ressources (2 certificats à Genève et à Lausanne, 1 à Neuchâtel). Dans chacun des cinq certificats, les étudiants auront cependant le loisir de faire porter l'accent sur une discipline ou sous-discipline.

Par exemple : possibilité dans le certificat "Sciences bibliques" de privilégier l'un des deux Testaments, dans le certificat "Systématique et éthique" l'une de ces deux disciplines, etc.

Traduction graphique en recourant à la comptabilité des crédits ECTS (1 crédit = 25-30 heures de travail personnel pour l'étudiant) :

	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	3 ^{ème} semestre	4 ^{ème} semestre
certificat 1	13 crédits	13 crédits	14 crédits	10 crédits
mémoire (certificat 1)				10 crédits
certificat 2	13 crédits	13 crédits	14 crédits	10 crédits
enseignement-bloc commun pluridisciplinaire			2 crédits	
discipline d'un autre certificat (à choix)	4 crédits	4 crédits		
<i>TOTAL</i>	<i>30</i>	<i>30</i>	<i>30</i>	<i>30</i>

II.5. École doctorale

Dans leur mandat, les Recteurs souhaitent qu'une école doctorale commune soit mise en place pour la formation postgraduée. Cette demande ne peut malheureusement pas être pleinement satisfaite, pour des raisons d'effectifs et de diversité des matières de recherches :

- Entre 1981 et 2000, les trois Facultés ont décerné 69 doctorats. Mis en rapport avec le nombre de licences décernées durant la même période (430), ce nombre est élevé dans le secteur des sciences humaines et il atteste que les Facultés participent activement à la recherche scientifique et à la préparation de la relève académique (sur le plan local et plus largement dans le monde francophone).
- Considéré en lui-même, ce chiffre de 69 doctorats (soit une moyenne de ~ 3.5 doctorats par année) reste cependant modeste. Il indique qu'il existe en permanence une vingtaine de doctorants. Mais ceux-ci sont loin de composer un corps homogène auquel on pourrait proposer un programme doctoral commun. Les doctorants travaillent dans des disciplines fort diverses (l'un peut étudier des légendes babyloniennes, un autre la rhétorique chez l'apôtre Paul, un autre la 5^e Croisade, un autre des problèmes éthiques posés par la procréation assistée); par ailleurs, certains d'entre eux résident loin de la Suisse romande.

Dans ces conditions, la mise sur pied, après le master, d'études doctorales en théologie structurées et régulières n'est pas la voie la plus appropriée. Il conviendra plutôt d'améliorer la pratique suivie jusqu'à présent, à savoir confier aux Instituts le soin d'organiser régulièrement des colloques à l'intention des diplômants et doctorants, et tirer le meilleur profit du 3^e cycle CUSO (auquel l'Université de Fribourg est également associée) qui permet de conduire deux séminaires annuels engageant, selon un tournoi de plusieurs années, l'ensemble des disciplines de la théologie.

L'Institut d'histoire de la Réformation (IHR) offre depuis 1999 un remarquable exemple de développement de formation postgrade : il met sur pied chaque été un module d'études doctorales de 2 semaines en histoire de la théologie qui connaît un large recrutement et un rayonnement international.

II.6. Formation continue

Chacune des Facultés est engagée chaque année sur son site dans une ou plusieurs activités de formation à l'intention d'un public plus large que celui des étudiants : cours publics et aussi formation continue pouvant conduire à une certification en bonne et due forme. L'importance accordée à la formation d'adultes et à la formation continue (de type professionnel ou non) va croissant au sein des Facultés de théologie.

Il est prévu de poursuivre la pratique d'activités distinctes selon les sites, afin de satisfaire des demandes ou spécificités locales. Mais la Fédération favorisera l'échange d'expériences et de prestations.

III. Les trois Facultés et les cinq centres de compétence

III.1. Principes

1. Les trois Facultés conservent leur statut actuel au sein de leur Université.
2. Au sein de la Fédération elles portent ensemble la responsabilité des études en théologie à tous les degrés et dans les trois Universités. Ces études conduisent à l'obtention de titres et grades communs aux trois Universités.
3. Au sein de la Fédération elles se répartissent les enseignements, veillent à leur complémentarité (principe de la non-autosuffisance) et se dotent d'un profil propre.
4. La mise sur pied d'une formation de master articulée sur 5 grands champs disciplinaires nécessite pour chacun des champs un corps professoral d'au minimum 4-5 professeurs à plein temps; en effet, ces mêmes professeurs sont encore engagés dans d'autres tâches : enseignement (présentiel et à distance) au niveau bachelor dans leur Faculté, voire aussi dans une autre, direction des colloques de doctorants, participation occasionnelle à la formation continue, activités de recherche, tâches administratives... Les redéfinitions de postes au sein de la Fédération viseront à ce que cette dotation minimale soit atteinte.

Dans ses grandes lignes, le plan conçu pour les trois Facultés consiste à :

- faire de la Faculté de Neuchâtel une unité cohérente formant le centre de compétence en théologie pratique et en herméneutique pour l'ensemble de la Fédération;
- donner un profil distinct aux deux autres Facultés sur la base de leurs centres de compétence déjà existants ou à créer, en exploitant la marge de manœuvre offerte par la redéfinition de postes affectés jusqu'à présent à la théologie pratique.

Ce plan est précisé ci-dessous pour chacune des Facultés. Le développement sera ample pour la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel, à la mesure des changements prévus; il s'agit de préciser ce qui demeure et ce qui est modifié.

III.2. La Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel : centre de compétence en théologie pratique et en herméneutique

La Faculté neuchâteloise joue, au sein de la Fédération, le rôle de centre de formation et de compétence en théologie pratique et en herméneutique; dans le champ de la théologie pratique, elle reprend les fonctions assurées jusqu'à présent par l'Institut romand de pastorale, établi à Lausanne, qui se dissout.

Elle est aussi le vis-à-vis académique privilégié des Églises protestantes romandes réunies dans la Conférence des Églises romandes (CER)⁸ pour la formation académique en théologie pratique et herméneutique des pasteurs et autres ministres, ainsi que pour la formation de niveau académique des laïcs. La CER milite pour que le master en

⁸ La CER regroupe les exécutifs des Églises protestantes romandes (BE-JU, FR, GE, NE, VD, VS).

théologie comporte obligatoirement le certificat en théologie pratique et herméneutique pour l'exercice d'un ministère pastoral dans les Églises qu'elle réunit⁹.

A l'intérieur de l'Université et de la Cité neuchâteloise, la nouvelle Faculté assume le rôle traditionnel de l'actuelle Faculté de théologie.

Missions et publics

Envers la Fédération, la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel, en tant que siège du centre de compétence en théologie pratique et en herméneutique :

- organise et assume à Genève et Lausanne l'enseignement de base en théologie pratique au bachelor, et prête son appui pour les questions herméneutiques;
- organise et assume à Neuchâtel la formation du certificat de master en théologie pratique et herméneutique; elle offre aussi un pont aux détenteurs d'un master en théologie dans d'autres disciplines pour obtenir le certificat du master en théologie pratique et herméneutique, requis pour l'exercice pastoral dans les Églises de la CER;
- organise et assume la formation doctorale en théologie pratique et herméneutique;
- poursuit des recherches en théologie pratique et en herméneutique.

Envers l'Université et la Cité neuchâteloises, la Faculté :

- entretient des liens privilégiés avec d'autres unités de l'Université : ainsi elle coordonne les unités de formation d'un master en herméneutique religieuse; elle poursuit ses recherches en herméneutique religieuse en relations avec certains Instituts neuchâtelois;
- assure l'enseignement pour les étudiants des autres Facultés de l'Université de Neuchâtel qui désirent faire de la théologie et de l'herméneutique une branche secondaire ou complémentaire de leur formation;
- par certains de ses enseignements, elle diversifie l'offre d'autres unités de l'Université, particulièrement dans le domaine des lettres, des sciences humaines et des sciences sociales;
- participe à la formation des enseignants de religion en leur fournissant la part de pédagogie de la religion;
- continue de participer aux activités ouvertes à la Cité: cours public, Université du 3^e âge, réponses aux demandes diverses émanant de corporations publiques ou privées.

Envers les Églises de la CER et en perspective d'autres débouchés professionnels, la Faculté :

- produit des programmes de remise à niveau académique destinés aux pasteurs et autres ministres des Églises¹⁰;
- par l'adaptation de son actuel *Séminaire d'études théologiques*, elle offre une formation académique aux candidats diacres des Églises romandes, ainsi qu'aux laïcs qui ont besoin d'une telle formation théologique de base pour exercer leurs fonctions ou qui désirent obtenir cette formation;

⁹ Voir plus haut notes 6 et 7.

¹⁰ Du côté du partenaire ecclésial (CER), la Faculté de Neuchâtel trouve ses premiers répondants dans les agents de l'*Office de formation* que les autorités projettent de placer à Neuchâtel.

- selon les occasions, elle offre ses services à d'autres Églises, suisses ou étrangères, à d'autres corporations, et elle répond à toutes les demandes touchant la théologie pratique et l'herméneutique.

Ces tâches impliquent une grande variété dans les modes d'enseignement et de recherche, ainsi que dans les horaires (travail hebdomadaire sous la forme de cours et de séminaires, travail en modules de formation par blocs, apprentissage par problèmes, travail en séquences d'expériences relevées au cours de séminaires subséquents, travail le samedi, etc.). Pertinente pour les autres disciplines de la théologie, cette observation vaut tout spécialement pour la théologie pratique.

Dotation

Pour assumer ces missions, la Faculté de théologie a besoin d'un personnel spécialisé dans les divers domaines de la théologie pratique ainsi que de partenaires dans les domaines biblique et herméneutique; elle bénéficie, en outre et en fonction de ses besoins, de l'appui des enseignants des Facultés de Genève et de Lausanne.

La *théologie pratique* travaille en dialectique entre théorie et pratique, expériences et réflexion. Ses domaines d'intérêt et d'exercice sont multiples et hétérogènes. Un enseignement complet en théologie pratique requiert des compétences variées allant des techniques de la communication à la pédagogie, en passant par la psychologie, la linguistique, la sociologie, l'animation de groupe, l'organisation, etc. La théologie pratique est constamment sommée de reconquérir son unité; elle le fait par le dialogue entre ses spécialités.

Sur le fonds de la tradition judéo-chrétienne, dont les autres disciplines de la théologie saisissent l'essence, elle s'ouvre sur les terrains des réflexions et des expériences religieuses et chrétiennes communes. L'*herméneutique* lui est indispensable pour faire le lien entre les mises-en-textes ou les discours et la compréhension de soi de chacun, au travers d'interprétations rigoureuses: l'herméneutique contrôle la démarche intellectuelle de la théologie pratique et alerte celle-ci de l'apparition de nouvelles tendances dans le champ de la culture et de nouvelles expériences générales dans celui de la pratique humaine.

Le cœur matériel de la référence théologique est à chercher, pour la tradition chrétienne, particulièrement protestante, dans les textes bibliques. La *didactique biblique*, aidée de l'herméneutique, trace les chemins possibles de l'accès constant et renouvelé aux textes bibliques, dans tous les champs de la pratique, ce que ne font pas les sciences bibliques orientées plutôt vers des perspectives historiques, culturelles et philologiques.

Pour assurer ces tâches dans le cadre de la Fédération, dans l'Université et dans la Cité, la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel a besoin de :

- 1 professeur en théologie pratique, spécialisation homilétique, liturgique, théologie pastorale, etc., + 1 assistant
- 1 professeur en théologie pratique, spécialisation pédagogie de la religion et dialogue interculturel, + 1 assistant
- 1 professeur en théologie pratique, spécialisation psychologie de la religion et cure d'âme, + 1 assistant
- 1 professeur en herméneutique religieuse, + 1 assistant
- 1 professeur en didactique biblique (Ancien et Nouveau Testament), + 1 assistant
- 1 charge d'enseignement tournante (attribuable de semestre en semestre à une autre spécialité).

Par rapport au budget actuel de la Faculté de théologie, cette dotation représente :

- une augmentation de 1,5 poste d'assistant et d'1 charge d'enseignement
- une diminution, par suppression de 4 charges de cours et d'enseignement (histoire des religions; philosophie de la religion; psychologie de la religion; sociologie de la religion); par suppression du lectorat de grec; par l'abandon du demi-poste DR d'herméneutique religieuse.

L'infrastructure administrative et technique devrait rester ce qu'elle est en personnel, locaux et frais. Une part supplémentaire de budget de fonctionnement est à prévoir pour les frais de coordination entre Genève, Lausanne et Neuchâtel¹¹.

Au total, le budget global reste stable.

Une création originale et bienvenue

Par les spécialités qu'elle rassemble et l'ensemble cohérent qu'elle constitue, la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel représente une unité d'enseignement et de recherche originale dans le monde de la théologie protestante francophone et latine, susceptible d'exercer un rayonnement international et de stimuler la recherche académique dans ce secteur de la théologie.

En outre, par une heureuse coïncidence, les églises de la CER viennent de décider de regrouper leurs propres activités de formation au sein d'un "Office protestant de formation". L'hypothèse que cet Office se fixe à Neuchâtel si la Faculté de théologie de cette Université devient le centre de compétence en théologie pratique et en herméneutique est envisagée avec le plus grand sérieux. Une collaboration, sans confusion des statuts et responsabilités, entre ces deux institutions permettra assurément de mieux articuler les volets académique et professionnel de la formation. Ce dernier point est important. En effet, si l'introduction du régime de Bologne prolonge d'une année les études universitaires, il serait fâcheux que la durée de la formation (académique + professionnelle) soit excessivement allongée. Une collaboration entre formateurs académiques et professionnels contribuera à la maîtrise de cette durée.

¹¹ Voir plus loin sous V.1.

Notons enfin que la formation universitaire en théologie et en particulier dans le champ de la théologie pratique répondra à une nécessité croissante dans les années à venir. Dans un rapport publié en automne 2002, les Églises réformées de Suisse romande estiment qu'elles auront quelque 200 personnes à engager dans les 10 prochaines années (2003-2012) pour compenser les départs.

III.3. La Faculté de théologie de l'Université de Genève et les deux centres de compétence genevois

La Faculté de théologie de l'Université de Genève est à l'origine de la création l'Institut d'Histoire de la Réformation et elle continue d'entretenir avec celui-ci des liens étroits. Elle a aussi tissé depuis plusieurs dizaines d'années des relations régulières avec les institutions œcuméniques établies dans la région genevoise; elle a notamment développé des programmes d'enseignement communs avec l'Institut œcuménique de Bossey et le Centre orthodoxe de Chambésy. Son profil spécifique et ses responsabilités propres au sein de la Fédération sont ainsi naturellement liés à ces deux champs :

- *l'histoire du christianisme et particulièrement de la Réforme.*
- *la théologie protestante contemporaine (systématique); en particulier son rôle et ses responsabilités dans le dialogue avec les autres confessions chrétiennes et plus généralement les religions,*

L'Institut d'Histoire de la Réformation (IHR), centre de compétence en histoire

Par ses travaux d'édition et de recherche en histoire de la théologie aux XVI^e et XVII^e, l'IHR s'est acquis depuis plusieurs années une réputation internationale. Seul institut d'histoire du christianisme dans les Universités du Triangle Azur, pourvu de trois postes professoraux, il est naturellement appelé à devenir le centre de compétence pour l'enseignement et la recherche en histoire. A ce centre de compétence seront associés le professeur d'histoire du christianisme rattaché à la Faculté de théologie genevoise, spécialiste du Moyen Âge, et son collègue de la Faculté lausannoise, spécialiste du christianisme des cinq premiers siècles. Ensemble, ils sont en mesure d'assurer un enseignement couvrant les principales périodes, hormis l'époque contemporaine.

Il convient d'indiquer dans ce rapport que l'IHR présente deux particularités :

- En premier lieu, il a actuellement au sein de l'Université de Genève le statut de "centre interfacultaire universitaire", ce qui signifie qu'il est directement rattaché au Rectorat, et non à une Faculté. Il est interfacultaire puisqu'il entretient des liens avec deux Facultés : théologie et lettres. Si ses liens avec la Faculté de théologie sont particulièrement étroits, vu son champ d'études, l'IHR n'est pas un Institut de cette Faculté. Son engagement dans la Fédération implique donc l'accord du Rectorat et probablement l'établissement d'une convention formalisant cet accord.
- En second lieu, l'IHR est d'abord une institution de recherche. Ses professeurs exercent des tâches d'enseignement (dans les deux Facultés mentionnées), animent des colloques et une école doctorale d'été, mais cette part de leur activité est allégée par rapport au cahier des charges moyen d'un professeur de sciences humaines. Il faut absolument éviter qu'en devenant le centre de compétence pour l'histoire du christianisme l'IHR ne puisse plus donner la priorité à ses tâches de recherche. La

formule proposée est que les professeurs de l'IHR assurent une moyenne de trois heures d'enseignement, soit la moitié d'une charge ordinaire.

Création d'un centre de compétence en systématique et en éthique

La Faculté de théologie de l'Université de Genève dispose actuellement d'un poste professoral en systématique et d'un poste professoral en éthique. La création à Neuchâtel d'un centre de compétence en théologie pratique – responsable de la formation dans cette discipline pour l'ensemble de la Fédération et à tous les niveaux d'études – lui permettra de modifier l'affectation des deux postes de théologie pratique dont elle est actuellement dotée (1 poste professoral qui sera vacant en 2004 et 1 poste de maître d'enseignement et de recherche) et de donner au centre de compétence les forces dont il aura besoin en théologie œcuménique, en éthique et pour l'enseignement à distance en philosophie. Le devenir de l'actuel Institut romand d'éthique (IRE), implanté dans la Faculté genevoise, sera défini en tenant compte de la nécessité de fournir un cadre institutionnel au centre de compétence en systématique et en éthique.

La systématique comptera au sein de la Fédération trois postes professoraux (2 à Genève et 1 à Lausanne); les systématiciens genevois se répartiront les champs suivants :

- Théologie protestante (en tenant compte de son évolution historique).
- Théologie œcuménique et sa dimension ecclésiologique, dialogue interreligieux. Ce professeur sera responsable des liens avec les milieux œcuméniques (COE ainsi que les institutions partenaires de Bossey et Chambésy) et avec l'Église protestante de Genève.

L'éthique, pour sa part, comptera trois postes professoraux (2 à Lausanne¹² et 1 à Genève) et un poste de maître d'enseignement et de recherche (à Genève).

Outre que l'association de l'éthique à la systématique est classique dans un large courant de la théologie allemande, le couplage de ces deux disciplines au sein d'un certificat de master et d'un centre de compétence situé à Genève tient à des raisons mentionnées plus haut (II.4) : volonté d'équilibrer le rôle des 3 Facultés au cycle master et nécessité de limiter à 5 le nombre des certificats; de surcroît, la dotation de chacune des deux disciplines est trop faible pour leur permettre de conduire un cursus distinct d'études au niveau master.

Formation à distance (bachelor)

Selon le plan de développement de l'Université de Genève pour 2004, un poste à temps partiel de collaborateur spécialiste des technologies de la formation par Internet (existant actuellement sous forme d'un assistant) sera stabilisé. Pour l'enseignement de la philosophie, il faudra prévoir un collaborateur à temps partiel rattaché au centre de compétence en systématique et en éthique.

¹² L'un des deux postes, s'il est attaché à la Faculté lausannoise, est principalement lié à une unité à vocation lémanique : le CLE (Centre lémanique d'éthique).

III.4. La Faculté de théologie de l'Université de Lausanne et les deux centres de compétence lausannois

Les sciences des religions et les sciences bibliques sont les deux secteurs que la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne considère comme prioritaires pour son développement futur et dans lesquels elle est en mesure d'offrir un centre de compétence pour l'ensemble de la Fédération.

La section des sciences des religions, centre de compétence

La Faculté lausannoise a choisi depuis quelques années de renforcer le secteur des sciences des religions. Ses efforts ont été en partie soutenus par l'Université parce qu'ils présentent un intérêt interfacultaire (étudiants des Facultés des lettres et aussi des sciences sociales et politiques). La Faculté vient de créer en son sein deux sections : l'une de théologie, l'autre des sciences des religions, qui échangent entre elles de très nombreuses prestations d'enseignement dans le cadre des filières d'études distinctes qu'elles conduisent. La section des sciences des religions sera invitée à concevoir et conduire un certificat de master; ses forces d'enseignement restent encore limitées (2 postes professoraux à temps plein et 2 à temps partiel, 1 maître-assistant, des charges de cours). La Faculté veillera à lui donner des moyens supplémentaires pour consolider l'enseignement en judaïsme; elle utilisera à cette fin une partie de son actuelle marge de manœuvre (poste professoral vacant en systématique et en théologie pratique).

L'Institut romand des sciences bibliques (IRSB), centre de compétence

Deux Instituts ont acquis une renommée sur le plan international : l'IHR à Genève, déjà cité, et l'Institut romand des sciences bibliques à Lausanne (IRSB). Ce dernier doit une bonne partie de sa réputation aux travaux d'édition, de traduction et d'études de la littérature apocryphe chrétienne. Il travaille également à la confection d'une banque informatisée de données en trois langues (français, allemand, anglais) dans le champ des sciences bibliques (*BIBIL*) qui pourrait progressivement devenir un instrument de référence sur Internet.

L'IRSB n'a malheureusement bénéficié d'aucun développement au cours de ces dernières années. En utilisant l'autre partie de sa marge de manœuvre, la Faculté pourra transformer un poste d'assistant en un poste de maître-assistant, dont l'enseignement portera notamment sur un secteur en plein développement et dans lequel l'Institut est compétent via *BIBIL* : les technologies de l'information en sciences bibliques et l'apprentissage de leur utilisation.

Le Centre de compétence, formé des biblistes genevois et lausannois + le didacticien neuchâtelois, sera responsable de l'enseignement dans les domaines suivants : langues bibliques (hébreu et grec); littératures vétérotestamentaire, intertestamentaire, néotestamentaire, apocryphe chrétienne; histoires d'Israël dans son cadre proche-oriental et du christianisme primitif; théologies bibliques.

III.5. Résumé des principales réorientations et modifications

- La Faculté de Neuchâtel, jusqu'ici de structure classique (postes professoraux à plein temps en Ancien Testament, Nouveau Testament, Histoire du christianisme, Systématique, Théologie pratique), avec son Institut romand d'herméneutique et de systématique (IRHS), se transforme en une Faculté centrée sur la théologie pratique et l'herméneutique : postes professoraux en théologie pratique, didactique biblique, herméneutique.
- La Faculté de Genève, grâce aux moyens libérés par la théologie pratique, se renforce dans le champ de la systématique (théologie protestante contemporaine, dialogue œcuménique et interreligieux) et aussi de l'éthique; remplacement de l'IRE par une unité en systématique et éthique. Elle gère la formation à distance. Enfin, l'IHR est plus étroitement associé à l'enseignement de l'histoire du christianisme.
- La Faculté de Lausanne, grâce aux moyens libérés par la systématique et la théologie pratique, se renforce dans le champ des sciences des religions et des sciences bibliques. Dissolution de l'Institut romand de pastorale (IRP) dont les objectifs et les activités sont repris par la Faculté de théologie de Neuchâtel.

III.6. Deux conditions nécessaires à la mise en œuvre ces réorientations et modifications au sein des Facultés de la Fédération

1. Les enseignants des trois Facultés actuellement titulaires d'un poste stable (ou renouvelable) sont assurés de le conserver; ceux qui ont un contrat de durée limitée (assistants inclus) sont assurés de conserver leur poste jusqu'au terme fixé.
2. Les enseignants des trois Facultés actuellement titulaires d'un poste stable (ou renouvelable) ne correspondant plus aux besoins nouveaux et spécifiques de leur Faculté, mais qui, en revanche, répond aux besoins d'une autre Faculté de la Fédération et se trouve être vacant, se le verront proposé par cette autre Faculté.

Cette seconde condition risque à première vue d'être perçue comme une atteinte à la "souveraineté" d'une Faculté et d'une Université. De fait, elle ne peut être respectée que de bon gré en considérant que s'il en va autrement les réorientations locales seront sérieusement empêchées et le projet dans son ensemble compromis. Au demeurant, il est permis de supposer que les exigences scientifiques sont du même ordre dans les trois Facultés et qu'en conséquence si l'on a été jugé digne d'enseigner dans l'une d'elles on sera jugé digne d'enseigner dans une autre.

IV. La Fédération (tâches, organes)

IV.1. De la nécessité d'un organe décisionnel commun

Dans leur mandat du 12 septembre 2002, les Recteurs précisent :

... La structure de gestion coordonnée, comme proposé dans le rapport des Doyens de théologie du 28 février 2002, devra être renforcée, de manière à fonctionner comme un **organe décisionnel commun** chargé de gérer la formation en théologie, décerner les grades, assurer la complémentarité des trois sites et veiller au bon fonctionnement des pôles d'excellence.

Le fait que les Recteurs insistent sur la création, au sein de la Fédération, d'un **organe décisionnel commun** – alors qu'ils sont excellemment placés pour mesurer combien les lois cantonales et les règlements des Universités entravent la création de procédures fluides et d'organes décisionnels interuniversitaires – est compris par nous comme une invitation de leur part à aller au-delà de ce qu'il a été possible de faire jusqu'à présent¹³.

Sans la création d'un organe décisionnel commun et de procédures souples, la Fédération se transformera immanquablement en une structure encombrante et inefficace, et l'opération se soldera à court terme par un échec dont les Facultés de théologie se relèveront difficilement et qui dissuadera d'autres Facultés ou disciplines de s'engager dans une coopération interuniversitaire renforcée. L'enjeu n'est donc pas mince.

Le volontarisme ne suffira donc pas pour poursuivre dans la durée les tâches et objectifs de la Fédération. A ce propos, on fera remarquer que la collaboration entre les trois Facultés instaurée en 1973 par une ambitieuse convention, si elle fut novatrice à l'époque, n'a pu produire que des effets bénéfiques limités et irréguliers du fait que l'organe chargé d'animer et de diriger cette collaboration s'est trouvé dépourvu de tout pouvoir décisionnel, et que de surcroît nulle autorité supérieure n'a été chargée d'exercer une quelconque surveillance.

La création d'un organe décisionnel commun doté de compétences étendues représente ainsi un élément décisif pour la réussite de l'opération. Pour ce qui les concerne – et en faisant abstraction des problèmes politique et juridique de faisabilité qui ne sont pas de leur ressort –, les Facultés sont bien conscientes qu'elles auront à déléguer plusieurs de leurs compétences majeures à un ou plusieurs organes interfacultaires qui assureront une tâche d'ordre exécutif et en rendront compte directement au "Conseil des Rectorats" des trois Universités.

Dans la constitution d'une Fédération, il faudra tenir compte d'une difficulté particulière due au fait que les trois Facultés sont, sur des points plus ou moins importants, dissemblables ou se trouvent dans des conditions dissemblables.

- La **Faculté genevoise** présente une particularité majeure : elle est au sein de son Université une Faculté "**autonome**". En vertu d'une loi de 1927 (modifiée en 1975), elle est **directement placée**

¹³ Madame Françoise Grize, responsable des affaires juridiques à l'UNIL, a attiré notre attention sur 2 conventions (UNIGE-UNIL) ambitieuses, celle relative à l'École romande de pharmacie (juillet 1999) et celle relative à la création d'une l'École lémanique des sciences de la terre et de l'environnement (juillet 1999).

sous la direction d'un **Conseil de Fondation** composé de 5 membres choisis respectivement par le Conseil d'État, le Rectorat, le Consistoire de l'Église protestante, la Compagnie des pasteurs et enfin pour le dernier par cooptation des 4 membres précédents. Ce Conseil a des compétences très étendues : il est notamment chargé d'assurer l'administration financière de la Fondation, de nommer les membres du corps enseignant de la Faculté (nomination ensuite soumise à la ratification du Conseil d'État après préavis du Rectorat) et de prendre toutes décisions relatives au fonctionnement de la Faculté¹⁴.

Ce statut spécifique de la Faculté a pour conséquence que **la création d'une Fédération dotée d'un organe décisionnel aux compétences étendues requiert nécessairement l'accord et l'engagement du Conseil de Fondation, en sus de ceux des instances universitaires et cantonales**¹⁵.

Rappelons aussi une autre particularité concernant non pas la Faculté, mais l'Institut d'Histoire de la Réformation (IHR) : en tant que "centre interfacultaire universitaire", il dépend directement du Rectorat.

- La **Faculté neuchâteloise** se distinguera par le fait qu'elle n'accueillera pas d'enseignement au cycle bachelor, mais seulement au cycle master (en fait une partie des étudiants de master qui étudieront aussi et en même temps à Genève ou à Lausanne) : elle n'aura donc pas d'étudiants de niveau bachelor.
- La **Faculté lausannoise** se distingue par l'existence de ses 2 "**sections**" responsables de 2 filières d'études à tous les niveaux (bachelor, master, doctorat) : la théologie d'une part, les sciences des religions d'autre part. De façon générale et en particulier dans l'attribution de ses ressources, elle doit veiller au développement de chacune de ses deux filières et sections. Or **seule l'une d'entre elles, la filière et la section "théologie" (avec tous ses enseignants), est pleinement engagée dans la Fédération**. La section "sciences des religions" (avec ses enseignants) y est impliquée, pour sa part, en tant que fournisseuse de prestations d'enseignement à la Fédération, tout comme celle-ci fournit des prestations d'enseignement aux sciences des religions.

IV.2. Tâches de la Fédération

Les Facultés de théologie des Universités de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel se constituent en Fédération pour l'enseignement et la recherche universitaires en théologie.

Les principales activités et responsabilités de la Fédération sont :

- fixer les plans d'études en théologie, à tous les degrés dans les trois Facultés; organiser, réglementer et gérer les enseignements et les examens des études en théologie, dans les trois Facultés; proposer la collation des titres en théologie, qui sont communs aux trois Facultés

¹⁴ La Fondation de la Faculté relève du droit public. L'État lui verse "une allocation annuelle couvrant 75% des dépenses de la Fondation pour les traitements du corps enseignant de la Faculté". Les autres ressources sont une subvention annuelle de l'Église protestante de Genève, les revenus du capital et des fonds ainsi que tous autres dons, legs, allocations ou subventions.

¹⁵ Le Conseil de Fondation s'est tenu informé des projets de collaboration entre les Facultés romandes élaborés depuis deux ans, celui-ci inclus : il a rencontré E. Junod et J.-D. Macchi le 31 octobre 2002. Il vient de publier une "Prise de position du Conseil à propos de la réorganisation des facultés de théologie protestante" (décembre 2002) qu'il a eu l'obligeance de nous transmettre. Ce document se termine par la remarque suivante : "Le législateur a donné au Conseil de Fondation un rôle dans la faculté autonome de théologie protestante de Genève qu'il entend continuer à assumer pleinement. Ce rôle implique que les structures à créer tiennent compte des responsabilités du Conseil. Le Conseil est prêt à participer à la mise en place de structures romandes qui lui permette de remplir ses obligations et d'apporter sa contribution intellectuelle et financière à l'ensemble sans alourdir les processus décisionnels."

- établir des conventions relatives à des prestations d'enseignement avec des unités extérieures à la Fédération
- (par son Conseil de direction) engager la procédure de définition et d'affectation des postes d'enseignant dans les trois Facultés et transmettre son avis à la Faculté concernée
- (par le Président de son Conseil de direction) participer aux commissions de présentation ou nomination des Facultés
- proposer la création, la répartition, l'organisation et les orientations des instituts et départements en théologie
- constituer et gérer un fonds destiné à financer le fonctionnement de la Fédération et des projets communs en théologie.

Les Facultés gèrent leur propre budget.

Elles exercent en outre, hors du cadre de la Fédération, des activités et responsabilités qui leur sont propres (au sein de leur Université; en collaboration avec des institutions locales...).

Par exemple :

- sur leur site les trois Facultés sont responsables d'enseignements intégrés dans des filières conduites par d'autres Facultés (Lettres en tout premier lieu);
- la Faculté de Genève a des accords avec le Centre œcuménique de Bossey et le Centre orthodoxe de Chambésy et se trouve associée avec eux dans la conduite d'enseignements postgrades;
- la Faculté de Lausanne, dans le cadre de sa section des Sciences des religions, élabore et gère des formations (master, bachelor, doctorat) en sciences des religions;
- la Faculté de Neuchâtel élabore et gère avec d'autres Facultés de l'Université de Neuchâtel un master en herméneutique.

IV.3. Organes de la Fédération

La Fédération compte quatre organes. Par souci d'efficacité et pour éviter les lourdeurs superflues, les membres de ces organes sont, chaque fois que cela est possible, celles et ceux auxquels leur Faculté ou Collège de discipline ont déjà confié des responsabilités internes.

- le *Conseil de la Fédération*, composé des membres des Conseils de faculté des trois Facultés;
- les *Collèges de disciplines*, réunissant dans chacun des 5 centres de compétence les enseignants de la ou des disciplines concernées;
- le *Conseil de direction*, composé des trois Doyens et des 5 Présidents des Collèges de disciplines de master; les Présidents sont élus par leur Collège pour un mandat de 2 ans, renouvelable;
- la *Direction*, composée des trois Doyens¹⁶, qui fonctionne comme le Bureau du Conseil de direction. Son président est élu pour deux ans, renouvelable une fois, par le Conseil de direction.

¹⁶ Ou vice-doyen pour Lausanne dans le *Conseil de direction* et la *Direction* si le Doyen appartient à la section des sciences des religions.

Le *Conseil de la Fédération* se prononce notamment sur l'organisation des plans d'études. Il se réunit au moins une fois par semestre.

Les *Collèges de disciplines* sont responsables des enseignements et de l'activité des centres de compétence.

Les deux autres organes – *Conseil de direction* et *Direction* – assurent ensemble ou selon les cas se répartissent les tâches exécutives et les tâches de gestion; le champ spécifique du *Conseil de direction* est l'organisation et la conduite des études à tous les niveaux.

V. Problèmes divers et proposition de calendrier

V.1. Problèmes administratifs et financiers

Les questions politiques et juridiques indiquées plus haut sont sans doute les plus importantes et les plus délicates. D'autres points et problèmes touchant des questions financières et administratives doivent encore être brièvement mentionnés.

Lieu d'inscription des étudiants en cycle master

Le projet prévoit que durant les 4 semestres de master les étudiants préparent deux certificats qui, dans la majorité des cas, seront assurés par deux Facultés. Dans quelle Faculté et quelle Université seront-ils inscrits ? Ce point a évidemment des incidences financières pour les Universités.

Désavantages financiers pour l'Université de Neuchâtel

Du fait de l'absence d'un enseignement au niveau bachelor, l'Université de Neuchâtel sera doublement pénalisée sur le plan financier : perte des subventions fédérales et des revenus de l'accord intercantonal (pour des étudiants non cantonaux), paiement des montants de l'accord intercantonal à GE ou VD pour ses propres étudiants cantonaux. Même si les sommes en jeu ne sont pas énormes, le problème de compensations se trouve posé.

Coûts de la mobilité des enseignants au cycle bachelor et de celle des étudiants et enseignants au cycle master

Au cycle bachelor les enseignants des trois Facultés seront régulièrement amenés à donner un enseignement à Genève et à Lausanne. Au cycle master, ils seront également amenés à se déplacer; ce sera aussi le cas des étudiants qui, pour la plupart, étudieront dans deux Facultés. En outre, les membres des organes de la Fédération devront régulièrement se rencontrer.

Il faudra évaluer le coût de ces déplacements, définir les règles de leur remboursement et doter les Facultés (ou la Fédération, voir plus bas) de crédits supplémentaires.

Encadrement administratif

L'un des objectifs de la création de la Fédération des trois Facultés de théologie est d'assurer le passage au système de Bologne (avec son année supplémentaire d'études structurées) sans coût supplémentaire dans l'encadrement pédagogique et scientifique et avec des frais de fonctionnement inévitablement en légère augmentation (dus principalement à la mobilité).

La Fédération – plus précisément ses activités de coordination et de gestion – engendrera un surcroît de travail administratif qu'aucune des trois Facultés ne pourra absorber avec ses forces actuelles. Il faut donc prévoir :

- **1 poste administratif (au minimum 50%) attaché au Conseil de direction et à la Direction.**

Constitution d'un Fonds de la Fédération

Un travail suivi et ambitieux de collaboration entre institutions différentes appartenant à des cantons différents est pratiquement impossible sans qu'elles puissent recourir à un pot commun alimenté par les diverses parties.

Un fonds de la Fédération devra être créé pour financer le poste administratif, des tâches administratives, des frais de fonctionnement, des activités communes (par ex. cours-blocs communs sur un site). L'approvisionnement de ce fonds sera tripartite selon une clé à définir.

Inégalité des salaires entre les Universités

De façon générale, des conditions de travail inégales sont un facteur défavorable à la collaboration interuniversitaire. De fait, les différences trop marquées de salaires pour des fonctions identiques font obstacle à une bonne répartition des tâches entre les enseignants des 3 Universités du Triangle Azur, et elles réduisent sérieusement les avantages qu'une politique de promotion académique pourrait tirer de l'ensemble élargi offert par un réseau universitaire.

V.2. Proposition de calendrier

Passage du système actuel des études au système de Bologne : 2004 pour le bachelor, 2005 pour le master

L'objectif visé, pour ne pas temporiser inutilement, est de passer au système de Bologne dès le début de l'année académique 2004-2005. Il faudra que ce passage se fasse d'un coup¹⁷, sauf pour les étudiants qui commenceront leur 4^e année en automne 2004 et qui devront pouvoir terminer leur cycle de licence régulièrement sur les 3 sites universitaires.

Tous les autres étudiants déjà engagés en cycle de licence en automne 2004 devront, par des mesures transitoires avantageuses, avoir la possibilité de passer sans inconvénient au régime de Bologne.

- Peuvent-ils y être placés d'office ? C'est là une question juridique et politique qui n'est pas de la compétence des Facultés.
- Le problème en théologie se complique puisque, dès l'automne 2004, il n'y aura pas de cycle bachelor à Neuchâtel. Cela signifie que les étudiants de Neuchâtel commençant leur 2^e ou 3^e année devront changer à la fois de régime et de lieu d'études. Est-ce envisageable sur les plans politique et juridique ?

¹⁷ D'après des informations que nous avons recueillies, la Hollande et la Norvège, sur le plan national, auraient opté pour cette solution.

Il faudra apporter une solution rapide à ces problèmes, d'abord pour informer les étudiants, ensuite pour mettre au point l'organisation des études.

Il est en tout cas certain que les Facultés de théologie seront dans l'impossibilité pratique de gérer parallèlement durant plus d'une année deux régimes d'études différents.

Pour ce qui concerne le master, il débutera, si la question du bachelor est bien réglée, dès l'automne 2005.

En résumé, la proposition est la suivante :

• **en 2004-2005 :**

- les étudiants 4^e année GE-LS-NE achèvent leur licence dans leur Faculté
- les étudiants 2^e-3^e années GE-LS passent en cycle bachelor dans leur Faculté
- les étudiants 2^e-3^e années NE passent en cycle bachelor à GE ou à LS
- les étudiants 1^{ère} année commencent leurs études en cycle bachelor à GE ou à LS

• **en 2005-2006 :**

- début du cycle master à GE-LS-NE.

Calendrier de janvier 2003 à l'automne 2005

Ce calendrier serré est fondé sur l'hypothèse que le Conseil des Rectorats du Triangle Azur et également le Conseil de fondation de la Faculté autonomie de théologie de l'Université de Genève approuvent avant le début du semestre d'été 2003 les lignes principales de ce rapport.

Mars-septembre 2003

- au sein des 3 Facultés et sous la direction des Doyens : élaboration d'un programme des cycles bachelor et master, des conditions d'accès au doctorat...
- entre les 3 Facultés et sous la direction d'une délégation des Rectorats : groupe(s) de travail sur les problèmes juridiques, administratifs et financiers...

Octobre 2003- février 2004

- examen et approbation par les autorités compétentes des plans d'études et conditions d'accès aux doctorats, des textes juridiques (conventions diverses, organes Fédération, mesures transitoires pour basculement à Bologne...)

Avant le début du semestre d'été 2004 (mars 2004)

- mise en place officieuse des organes de la Fédération qui préparent le passage à la Fédération et à Bologne.

1^{er} septembre 2004

- institution de la Fédération
- passage au cycle Bachelor (Genève et Lausanne)

1^{er} septembre 2005

- introduction du cycle Master (Genève-Lausanne-Neuchâtel).

VI. Conclusions

1. L'application des principes de Bologne ne se limitera pas, pour les 3 Facultés de théologie, à une importante réforme des études, elle affectera inévitablement leur profil ainsi que leur mode de collaboration. L'importante charge de travail supplémentaire due à l'introduction du cycle master forcera en effet les 3 Facultés à réunir et répartir leurs forces.

Le projet de Fédération des 3 Facultés, qui doit notamment permettre à celles-ci de mettre sur pied un cycle master en unissant leurs ressources et sans demander des moyens supplémentaires, repose sur l'hypothèse que les partenaires ont tous trois rang de Faculté et disposent donc d'un minimum de postes professoraux stables; le nombre de 5 postes professoraux, retenu pour Neuchâtel dans ce rapport, représente ce seuil au-dessous duquel il ne serait plus possible de parler de Faculté.

2. Compte tenu de cette nécessité et dans la droite ligne du mandat confié par les trois Recteurs, ce rapport propose un modèle de Fédération qui :

- modifie le profil des Facultés

Les 3 Facultés jouent la carte de la différenciation pour assurer leur complémentarité et offrir une formation diversifiée. Elles se répartissent cinq centres de compétences qui marquent leur profil :

- *Genève: histoire (avec accent sur la tradition protestante), systématique et éthique*
- *Lausanne : sciences bibliques; sciences des religions*
- *Neuchâtel : théologie pratique et herméneutique*

- transforme leur mode de collaboration

Les 3 Facultés définissent et conduisent ensemble, au sein d'une Fédération, l'entier de la formation en théologie sur les 3 sites et décernent des grades communs en théologie.

Elles assurent ensemble

- *une formation complète de bachelor à Genève et à Lausanne*
- *une formation de master comportant 2 certificats, à choix dans une offre de 5 certificats gérés par les 5 centres de compétence*
- *une formation au doctorat par le biais des colloques et autres activités des centres de compétence.*

Elles se dotent d'organes communs auxquels, par le moyen de délégations de compétences, elles confèrent des attributions majeures en matière d'élaboration et d'approbation des plans d'études, de définition des postes d'enseignant, de participation aux procédures de nomination des enseignants.

- garantit leur existence et leur permet de remplir leur rôle à l'intérieur et à l'extérieur des Universités.

Les Facultés de théologie ont leur place dans les 3 Universités du Triangle Azur et doivent être en mesure d'assumer leurs responsabilités car

- *la théologie est une discipline majeure dans la constitution du savoir et de la culture en Occident, justifiant à ce titre un cursus d'études et des activités de recherche de niveau académique*
- *la théologie contribue à ce que des questions centrales pour la société et les individus soient prises en compte dans l'enseignement et la recherche universitaires*
- *la plupart des enseignements composant la formation en théologie sont indispensables à d'autres filières d'études universitaires*

- *ces Facultés sont un lieu de formation pour des hommes et des femmes qui exerceront des fonctions de responsables dans des communautés ecclésiastiques et dans la société*
- *elles sont engagées dans des activités de formation continue et diverses prestations pour la Cité au sens le plus large et pour divers milieux associatifs et professionnels.*

3. Ambitieux et novateur à bien des égards par le type de collaboration qu'il dessine entre 3 Facultés appartenant à des Universités différentes, le projet de Fédération devra surmonter des obstacles pour se réaliser. Plusieurs conditions sont notamment indispensables à sa réussite :

- le ferme appui des autorités universitaires et cantonales¹⁸
en particulier pour la création de grades communs et l'établissement de règles permettant la constitution et le fonctionnement d'une Fédération dotée de compétences propres
- le maintien (au minimum) des forces d'enseignement
si ce maintien n'est pas assuré dans l'une ou l'autre des Universités, c'est l'ensemble de ce projet qui sera touché, et il faudra en reconstruire un autre; en effet, les réaffectations prévues ne seront plus possibles, et dans plusieurs disciplines (systématique, éthique, théologie pratique, sciences des religions) il deviendra impossible d'assurer comme prévu l'enseignement aux niveaux bachelor et master
- la détermination au sein des 3 Facultés à faire prévaloir l'intérêt général
- l'octroi d'un poste administratif et de crédits de fonctionnement
- la fixation d'un calendrier serré.

Ce projet de Fédération représente sans doute un pari. Digne d'être tenu puisque l'objectif poursuivi est important et stimulant : réussir le passage à Bologne et en particulier créer en Suisse romande une formation de master en théologie de haute qualité. De surcroît, il se pourrait que, en matière de collaboration interuniversitaire, les enjeux de la création d'une Fédération des 3 Facultés dépassent le cadre spécifique de la théologie.

¹⁸ Auxquelles il faut ajouter le Conseil de Fondation de la Faculté genevoise.

Table des matières

I. Raisons et objectifs de la création d'une Fédération des trois Facultés de théologie.....	2
II. L'organisation des études en théologie dans la Fédération des trois Facultés	4
II.1. Les principes d'organisation	4
II.2. Bachelor.....	4
II.3. Formation à distance (bachelor)	5
II.4. Master	6
II.5. École doctorale	7
II.6. Formation continue.....	8
III. Les trois Facultés et les cinq centres de compétence	9
III.1. Principes	9
III.2. La Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel : centre de compétence en théologie pratique et en herméneutique.....	9
Missions et publics	10
Dotation.....	11
Une création originale et bienvenue.....	12
III.3. La Faculté de théologie de l'Université de Genève et les deux centres de compétence genevois.....	13
L'Institut d'Histoire de la Réformation (IHR), centre de compétence en histoire	13
Création d'un centre de compétence en systématique et en éthique	14
Formation à distance (bachelor).....	14
III.4. La Faculté de théologie de l'Université de Lausanne et les deux centres de compétence lausannois.....	15
La section des sciences des religions, centre de compétence	15
L'Institut romand des sciences bibliques (IRSB), centre de compétence	15
III.5. Résumé des principales réorientations et modifications.....	16
III.6. Deux conditions nécessaires à la mise en œuvre ces réorientations et modifications au sein des Facultés de la Fédération	16
IV. La Fédération (tâches, organes).....	17
IV.1. De la nécessité d'un organe décisionnel commun	17
IV.2. Tâches de la Fédération.....	18
IV.3. Organes de la Fédération.....	19
V. Problèmes divers et proposition de calendrier	21
V.1. Problèmes administratifs et financiers.....	21
Lieu d'inscription des étudiants en cycle master	21
Désavantages financiers pour l'Université de Neuchâtel.....	21
Coûts de la mobilité des enseignants au cycle bachelor et de celle des étudiants et enseignants au cycle master	21
Encadrement administratif	21
Constitution d'un Fonds de la Fédération	22
Inégalité des salaires entre les Universités	22
V.2. Proposition de calendrier.....	22
Passage du système actuel des études au système de Bologne : 2004 pour le bachelor, 2005 pour le master	22
Calendrier de janvier 2003 à l'automne 2005.....	23
VI. Conclusions	24
Table des matières	26